



Rapport moral

Assemblée générale 2020

Bonjour à tous,

Dans cette période particulière de confinement, faire un rapport moral concernant l'année 2019, c'est faire preuve d'adaptation, actualités obligent. Et même si c'est un peu tardif et contraire aux usages, nous ne pouvons que vous souhaiter une bonne année et une bonne santé, en faisant ce qu'il faut pour !

Et commençons simplement par affirmer : **oui, nous avons raison et nous avons toujours raison de lutter contre le projet Center parcs à Poligny.** Ce projet abscons qui vise à créer une zone de loisirs pour des centaines de milliers de personnes qui feront des millions de kilomètres en voiture pour venir se tremper dans de l'eau chaude, été comme hiver, dans une bulle artificielle chauffée à 29° en permanence, en saccageant les fonctionnalités d'une forêt et en soutirant quotidiennement 500 m³ d'eau par jour dans les sols, cette précieuse ressource naturelle qu'il faudra alors traiter et retraiter ensuite pour tenter de la dépolluer ! Et le tout, grâce à la mobilisation de dizaines de millions des collectivités publiques, argent qui devrait évidemment être utilisé de bien meilleure manière !

Oui nous avons raison et nous persistons. Et nous gagnerons. Nous *devons* gagner. Car le sens des responsabilités et de l'Histoire est de ce côté-là. Et cette position de la raison et du bon sens, nous la partageons avec les associations qui luttent contre les mêmes projets en Saône et Loire au Rousset, en Isère à Roybon, et également dans l'Eure, avec ceux qui subissent le projet d'extension du center parcs des Bois-Francs. Aujourd'hui, ceux à qui nous nous sommes opposés achèvent de perdre toute crédibilité au regard du contexte d'un coronavirus qui révèle les problèmes de fond de nos sociétés. Et bien sûr au regard de nos arguments :

1. La massification des transports des touristes vers un même lieu consomme une grande quantité d'énergie dont la combustion pollue gravement l'air et affecte les êtres vivants qui voient affaiblis leurs potentiels de santé et d'immunité.

2. Au sein du groupe Pierre et Vacances, les Center parcs remportent la palme avec la production de 90% des émissions de gaz à effet de serre du groupe Pierre & Vacances. La proportion de ces gaz en grande partie issus de l'utilisation des énergies fossiles et des pratiques de l'agriculture industrielle est de plus en plus importante dans l'atmosphère. Ils bloquent en partie le renvoi de l'énergie solaire au-delà de l'atmosphère, ce qui modifie l'état d'équilibre normal (et nécessaire à la vie) à 15°C de chaleur en un réchauffement climatique qui augmente de façon exponentielle. Celui-ci, en déstabilisant et détruisant la biodiversité, ouvre la porte aux dérégulations des écosystèmes dans lesquels l'espèce humaine évolue. Hors de cet espace et de ses régulations, la santé et la pérennité de l'espèce humaine sont compromises, et avec elles tout un pan des organismes vivants que personne ne saurait quantifier.

3. Détruire 100 hectares de forêt ajoute aux dégâts environnementaux. Or l'environnement bien compris, c'est le biotope de l'être humain, lequel ne peut vivre qu'en équilibre avec les autres êtres vivants. Et pour cela, il faut que les conditions de vie soient adéquates à toutes les formes de vie qui s'y côtoient. Sans cela, c'est scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Et nous scions la branche depuis des dizaines d'années, partout sur terre et ici aussi, à Poligny !

Tout le monde n'avait pas compris cela car la branche est grosse ; mais son diamètre n'est pas infini, sa solidité a des limites, à tel point qu'elle commence à craquer. Nous ne sommes plus dans la menace, *nous basculons déjà dans la catastrophe*. Tout le monde n'avait pas compris cela, mais il faut espérer, au vu de la situation que nous vivons, que les mentalités évoluent, progressent, se transforment au point de vouloir changer les pratiques existantes.

En tout état de cause, rappelons que, le 14 mars 2019, le Tribunal Administratif de Besançon a reconnu et souligné la valeur de nos arguments.

À la suite de ce jugement en notre faveur, la Communauté de Communes Arbois/Poligny/Salins a considéré qu'elle devait faire appel de cette décision de justice, malgré notre intervention publique pour un abandon de la procédure. Nous ne savons toujours pas quand cet appel sera instruit par la Cour d'Appel de Nancy.

Soulignons cependant qu'au sein de la communauté de communes, des oppositions internes existent qui montrent bien que tous les élus n'ont pas la cataracte ; leur acuité visuelle leur fait refuser l'obstination des chefs de file de la collectivité. Le mieux serait donc que suite aux élections municipales (celles qui ont eu lieu et celles qui seront reprogrammées), l'appel ne soit pas maintenu. Il faut que les actions des nouveaux représentants de communauté de communes soient en phase avec les nouvelles orientations indispensables qui doivent surgir de cette sortie de la crise révélatrice du Covid 19.

Nous allons travailler dans ce sens, en ayant bien noté que **même la Région a pris ses distances avec ces projets destructeurs de vie et d'avenir**. Au moins, que la crise dite du coronavirus, si elle n'amène pas l'intelligence, amène la prudence. Que ce qui est advenu au niveau régional advienne au niveau local.

Que devient Pierre & Vacances dans tout cela ? Les propos de son dernier et récent directeur général peuvent laisser entrevoir un répit. Les projets de Center Parcs iraient en Europe du nord ; cependant, les projets en cours, dont celui de Poligny, ne sont pas abandonnés. Les mesures de confinement qui impactent fortement le tourisme, et qui sont liés à la crise sanitaire, **nous laissent imaginer que le groupe revoie ses investissements dans la durée, mais sans doute pas dans ses orientations**. La crise du tourisme, avec un confinement durable, peut ralentir les projets, mais certainement pas les supprimer. L'argent public qui a failli être mobilisé pour ces projets ne l'a pas été ; hélas, les choses se joueront demain à un niveau national quand il s'agira de sauver cette entreprise de la faillite : ***et l'argent public sera encore mobilisé !***

Pour conclure, notre combat continue. Et nous pouvons prendre exemple sur Roybon où la bataille juridique dure depuis plus de dix ans. **Aussi, faut-il le préciser ? La longévité de notre association est un besoin capital.**

Le combat entre aussi dans une autre phase car la donne et le contexte changent : des nouvelles assemblées communautaires et municipales, et surtout l'émergence simultanée de trois crises : sanitaire, écologique, économique.

Venez agir avec nous, en nous soutenant comme vous l'avez fait par votre adhésion et plus encore : participez à notre assemblée générale annuelle (exceptionnellement reportée en septembre), venez enrichir par votre présence notre conseil d'administration ou nos commissions de travail. La décision de justice du 19 mars 2019 n'est qu'un encouragement : nos arguments sont forts et recevables, mais il se peut que nous soyons amenés à continuer la lutte. Maître Corona le confirme, malheureusement...

Les administrateurs de l'association le Pic noir